

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX  
SEANCE du 16 mai 2014**

L'an deux mille quatorze,

Le seize mai, à vingt heures quarante-cinq,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du six mai deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX, sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	18
Nombre de conseillers présents ou représentés	19
Nombre de conseillers excusés :	01
Nombre de conseillers absents :	

**Présents**, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

1. GUERIN Denise	10. FRERSON Alain
2. SERGENT Jean-Marie	11. DOS SANTOS RODRIGUES Sandrine
3. AUBRY Christine	12. GIRARD Pascal
4. ANGO Jacques-Vianney	13. MASSON-BENSID Nadia
5. DEBRAND Monique	14. LADROIT Serge
6. CABART Jean-Claude	15. LACROIX Aurore
7. PEGURRI Gisèle	16.
8. LONGUEVILLE Jean-Pierre	17. FONTANIVE Marzéna
9. LECLERE Claudine	18. LORENZI Jean-Luc
	19. AMBOLLET Christine

**Absents** :

**Absents excusés** : M. BELHANDA Abdeslam

**Pouvoirs** : M. BELHANDA Abdeslam à Mme GUERIN Denise

**Secrétaire** : Mme DOS SANTOS RODRIGUES Sandrine

**OBJET : FINANCES COMMUNALES – BUDGET VILLE -  
ADMISSION EN NON VALEUR  
N° 14/63**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,  
Considérant les différentes pièces produites par M le Receveur Municipal de Sermaize les Bains, tendant à prouver que malgré les poursuites engagées pour recouvrer les factures suivantes : il y a aucun espoir de recouvrement :

<b>Total dette en €</b>	<b>Dettes détaillées en € / année</b>	<b>Débiteurs</b>
16,94 €	2013 : 16,94 €	Mme CLAUSE Alicia, <u>Commentaire du Receveur Municipal</u> : « Aucun paiement malgré plusieurs relances. Une opposition pôle emploi négative. Aucun revenu saisissable. Aucune saisie bancaire possible vu la faiblesse de la somme. Aucun espoir de recouvrement.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et par vote à l'unanimité :

**DECIDE D'ADMETTRE** en non-valeur le titre émis à l'encontre du débiteur ci-dessus :

<b>Total dette</b>	<b>Débiteurs</b>
16,94 €	Mme CLAUSE Alicia

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2014 budget ville.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,  
Le Maire  
Denise GUERIN